

# BULLETIN D'INFORMATIONS N° 2



## À VOS COMPTEURS !

Comme chaque été, les employés communaux viennent de procéder aux relevés des compteurs d'eau. En effet, le service de l'eau et de l'assainissement est exploité en régie communale. C'est l'occasion de vous donner quelques petites informations.

L'eau distribuée est produite par le Syndicat Mixte de l'Horn. Elle provient d'un prélèvement sur la rivière de Coatoulzac'h au lieu-dit Penhoat sur la commune de Taulé. Les analyses effectuées directement au niveau du captage montrent l'absence de pesticides à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l. Les eaux brutes sont acheminées à l'usine du Rest sur la commune de Plouenan où elles subissent plusieurs traitements.

L'eau est ensuite acheminée vers le réservoir du Rest puis par les communes de Plougoum et Santec vers le site du Laber à Roscoff d'où part une canalisation qui traverse le chenal jusqu'à la pointe sud est de l'île. L'eau est ensuite acheminée dans un réservoir d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> situé à Creach ar Vilin, au centre de l'île.

Le réseau d'adduction part de ce réservoir équipé d'un surpresseur qui maintient une pression statique de 3,6 bars. Le linéaire total dépasse les 12 kilomètres permettant de desservir 682 compteurs. Chaque année nous importons un volume d'eau d'environ 42 000 m<sup>3</sup>.

*Lors du relevé des compteurs, les agents des services techniques ont constaté plusieurs dysfonctionnements. Il est rappelé qu'il est important d'assurer un entretien régulier permettant un accès facile au compteur.*

*Nous vous conseillons également de vérifier régulièrement votre compteur afin de détecter toute surconsommation due à une fuite éventuelle.*

*Enfin, en cas d'absence, pensez à fermer votre compteur d'eau pour éviter la mauvaise surprise de dégâts des eaux dans les habitations.*

## DANS CE NUMÉRO

- ❖ À vos compteurs !
- ❖ Le Hameau du Grannog
- ❖ État Civil
- ❖ Évolution démographique
- ❖ Informations pratiques



L'Office de Tourisme Intercommunautaire Roscoff, Côte des Sables, Enclos Paroissiaux prépare ses actions de communication pour 2015.

Afin de réactualiser les éditions concernant les hébergements : catalogue des locations de vacances et campings, guide des hôtels et chambres d'hôtes, nous invitons tous les prestataires de l'île de Batz, à se faire connaître auprès de l'accueil touristique de l'île de Batz avant le **15 octobre** pour la présentation de nos offres de partenariat.

Contact : Accueil Touristique de l'île de Batz  
Tél : 02 98 61 75 70  
Mail : [info.iledebatz@orange.fr](mailto:info.iledebatz@orange.fr)

## RÉDACTION

Commission Communication  
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc  
29253 ÎLE DE BATZ

## LE HAMEAU DU GRANNOG

*Un dossier qui fait beaucoup parler sur l'île de Batz, ces derniers mois, avec comme bien souvent des informations plus ou moins complètes qui circulent. Alors voici quelques éléments sur les faits.*

En 1976, la commune de l'île de Batz entame une réflexion sur la création d'un document d'urbanisme devant permettre une gestion plus simple des permis de construire.

En 1992, le sous-préfet de Morlaix invite l'équipe municipale à se lancer dans l'élaboration d'un document d'urbanisme simplifié, le Plan Cadre, afin d'aider les jeunes insulaires à s'installer. De nombreuses réunions entre les élus de l'époque et les différents services de l'État sont menées de 1992 à 1995.

Dès le départ une idée s'impose, celle de la constitution d'une réserve foncière permettant à la collectivité de soutenir les projets d'installations en résidence principale sur un territoire de plus en plus convoité par le logement de villégiature. Plusieurs propositions sont étudiées, plusieurs secteurs examinés, de nombreux échanges entre tous les interlocuteurs avec des intérêts très divergents. Difficile en effet de concilier la réglementation nationale, les particularités d'un territoire insulaire, et la volonté de ne pas compromettre les activités économiques.

Au final trois zones sont clairement identifiées (Grannog, Penn ar C'hastel, Bar Hir). Mais une seule concilie l'avantage d'être facilement viabilisée avec une surface permettant d'élaborer un projet cohérent avec les besoins et les finances de la collectivité, et peu d'interlocuteurs pour l'acquisition du foncier.

En 1995, le projet final de Plan Cadre est arrêté par le Conseil Municipal, avec la création d'une réserve foncière à Mezou Grannog. Ce projet est soumis aux différents services qui délivrent, fin 1996, un avis favorable. Les aléas de la politique locale mettent en place en 1997, en cours de mandat, de nouveaux élus qui doivent adopter le projet lors de leur première réunion.



Extrait du zonage du Plan Cadre de 1997

Le Plan Cadre est approuvé le 3 juillet 1997, avec une durée de validité de 4 ans. Il prévoit une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) au Mezou Grannog. Une longue négociation s'ouvre alors avec les différents propriétaires pour acquérir parcelle par parcelle l'ensemble de la zone.

En 2001, le Plan Cadre arrive en fin de validité. Il est décidé de lancer l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme plus durable dans le temps, le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Là encore, de nombreuses réunions sont nécessaires, ainsi que des échanges avec les différents services de l'État. Plusieurs études sont lancées avec la participation d'un cabinet spécialisé pour élaborer ce document. Le projet est arrêté en avril 2004. Après consultations des personnes publiques associées et enquête publique, le PLU est approuvé, à la majorité par le Conseil Municipal le 22 septembre 2005.

Deux recours en annulation sont alors déposés au Tribunal Administratif de Rennes contre la zone U du Grannog et contre la zone N du Rhu.

Parallèlement à l'élaboration du PLU, le projet du Mezou Grannog se poursuit. Début 2005, l'ensemble du foncier est acquis et viabilisé, pour un montant total de 235.553,62 € avec 117.000 € de subvention de l'État (FNADT). **Le lotissement du Grannog voit officiellement le jour par arrêté préfectoral du 25 juillet 2005.**

Cet arrêté préfectoral fait lui aussi l'objet d'un recours en annulation de la part d'un villégiateur.

Les cinq parcelles du lotissement trouvent rapidement preneurs et sont vendus avec obligation pour les nouveaux acquéreurs de déposer sous deux ans leurs permis de construire pour s'installer en résidence principale.

Deux propriétaires avancent rapidement sur leurs projets et déposent leurs permis de construire qui font l'objet d'une demande en annulation, par le même requérant. Néanmoins les constructions voient le jour et permettent à deux familles de s'installer avec leurs enfants.

En janvier 2010, la Cour Administrative d'Appel de Nantes se prononce sur le recours déposé cinq ans plus tôt, et annule la zone U du Grannog. Sur les conseils des services de l'État, il est alors décidé de re-qualifier la zone, en partie, en Hameau Nouveau Intégré à l'Environnement. Là encore la procédure est longue puisqu'il faut s'attacher les services d'un cabinet spécialisé pour élaborer de nouvelles dispositions, faire plusieurs études et recueillir les avis de toutes les personnes publiques associées, Chambre d'Agriculture, Syndicat Mixte du Haut Léon, INAO, CCI...

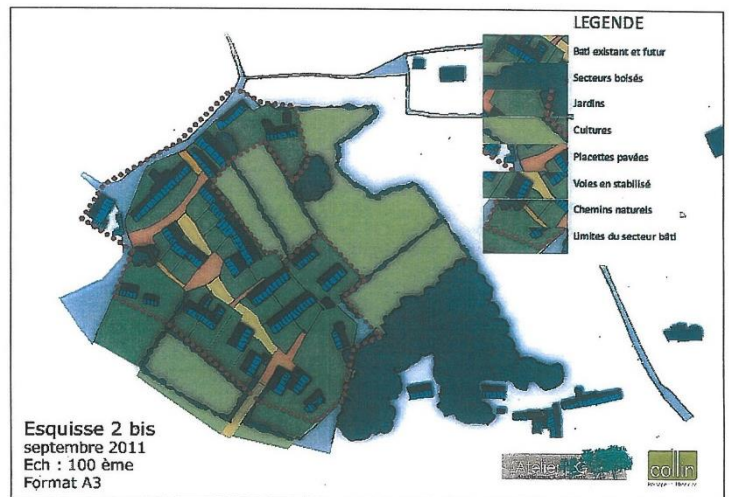
Le projet est arrêté fin 2012 et soumis à enquête publique avant d'être exécutoire pour devenir le document d'urbanisme officiel. Deux nouveaux permis sont alors déposés et délivrés après instruction par les services de l'État.

Le même requérant demande auprès du Tribunal Administratif l'annulation de la constructibilité de la zone du Grannog ainsi que des deux permis.

Cette fois le Tribunal Administratif se prononce plus rapidement et annule la création de la zone 1AU4 du Grannog pour incompatibilité avec le SCOT, ainsi que les deux permis de construire et accorde cependant un permis de construire d'extension sur la même zone.

Voilà les faits de ce dossier technique et compliqué qui voit s'affronter la logique d'un projet de développement qui doit permettre d'assurer l'avenir de notre territoire face à une seule et même personne...

*Par délibération du 24 juillet dernier, le conseil municipal a décidé de continuer à se battre en justice contre ces décisions fruites d'un seul requérant, tout en étudiant toutes les solutions possibles pour poursuivre ce projet vieux de déjà 25 ans et sur lequel ont travaillé pas moins de 55 élus différents !*



Esquisse de l'aménagement futur du hameau nouveau

## LE Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La loi impose depuis quelques années d'avoir une cohérence des différents documents d'urbanisme communaux à l'échelle d'un territoire plus vaste. Le secteur retenu comprend 33 communes assises sur trois communautés de communes, Baie de Kernic, Pays de Landivisiau et Pays Léonard dont nous dépendons.



# BULLETIN D'INFORMATIONS N° 2

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS

Yvon GUIVARCH 09/07/2014  
Paulette CHEVALIER veuve TABARY 06/08/2014  
Anne Marie GUIVARCH veuve LE DUFF 15/08/2014

### MARIAGES

Gabriel MOY & Annabelle GUETATRA 28/06/2014  
Gwénaél GLIDIC & Camille LE CALVEZ 16/08/2014  
Ludovic LAURENT & Patricia LAURET 16/08/2014

### PARRAINAGES CIVILS

Léon GLIDIC 16/08/2014  
Lomig GLIDIC 16/08/2014



Mariage de Gwénaél GLIDIC & Camille LE CALVEZ célébré le 16 août 2014

par M. Olivier MAILLET, Premier Adjoint.



Mariage de Ludovic LAURENT & Patricia LAURET célébré le 16 août 2014

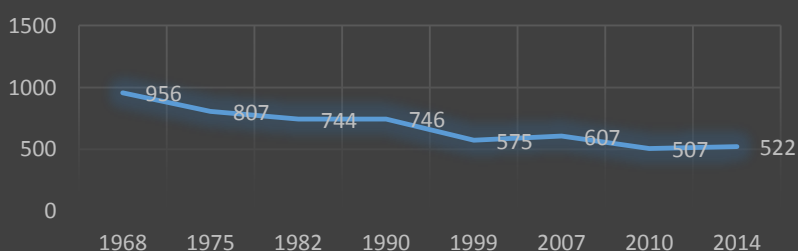
par M. Guy CABIOCH, Maire.

## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Si les îles sont souvent présentées comme des territoires attractifs, en particulier pour les vacanciers, elles voient néanmoins, leur population à l'année, diminuer. Nous n'échappons pas à cette règle...

Les changements sociétaux, le prix de l'immobilier sont autant de facteurs qui contraignent les jeunes îliens à aller s'installer sur le continent. Un phénomène qui accentue la baisse de la démographie depuis les années 60. Le dynamisme des activités économiques et le maintien des services publics sont fortement liés à l'évolution démographique. Aujourd'hui, à titre d'exemple, l'abandon du projet de la zone du Mezou Grannog pourrait à terme faire partir de l'île 4 familles avec pas moins de 8 enfants.

Evolution démographique de l'Île de Batz de 1968 à 2014



## INFORMATIONS PRATIQUES

### MAIRIE

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9 H 00 À 12 H 00

& DE 14 H 00 À 17 H 00

TÉLÉPHONE : 02.98.61.77.76

COURRIEL : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)

SITE INTERNET : [www.iledebatz.com](http://www.iledebatz.com)

### DÉCHETTERIE

MARDI – MERCREDI – JEUDI

15 H 30 À 17 H 30

SAMEDI 13 H 30 À 16 H 30

### ENCOMBRANTS & DÉCHETS

#### VERTS

(MAXI 1M<sup>3</sup>)

RAMASSAGE LE 2<sup>ÈME</sup> MARDI D'AVRIL ET D'OCTOBRE

### ORDURES MÉNAGÈRES

RAMASSAGE TOUS LES LUNDIS

RENSEIGNEMENTS AU 02 98 69 10 44